



Vente d'un bien en attente d'une décision de justice

Par **DELEPAUX_old**, le **18/08/2007** à **18:49**

Peut on vendre un bien, alors que celui ci fait l'objet de l'attente d'une décision de justice? Ce bien a fait l'objet d'un agrandissement, en litige au sujet d'un dépassement de la limite séparative d'avec le bien voisin. Le jugement sera rendu en novembre 2007. Malgré cela le bien est mis en vente. Est ce autorisé? Si oui à qui s'appliquera la décision de justice, qui peut aller jusqu'à la démolition d'une partie du bien: à l'ancien ou au nouveau propriétaire? Qui aura à régler les éventuels frais ou dommages découlant de ce litige?